



COMMUNE  
DE  
**SAINTE ANASTASIE**

**RELEVÉ des DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 13 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

**ABSENTS EXCUSES** : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** :  
Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN  
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE  
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO  
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT  
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

-----

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Jessica DE CORO est élue secrétaire de séance

**2. Débroussaillage dans le cadre du LIFE Terra Musiva**

La convention autorisant le SMGG à réaliser des opérations de débroussaillage dans le cadre de l'opération LIFE TERRA MUSIVA est approuvée à l'unanimité.

**3. Approbation du compte rendu de la séance du 29 Juin 2023**

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2023 est approuvé par 16 voix pour et 1 voix CONTRE (N.MENALDO KEBDANI).

**4. Demande de subventions et de FDC :**

4.1 Travaux de voirie à réaliser sur Vic : le projet d'aménagement de la traversée de VIC et le plan financement à joindre à la demande de subvention sont approuvés à l'unanimité.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

#### **4.2 Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux (menuiseries, chauffage)**

Le plan de financement des travaux d'économie d'énergie envisagés dans les bâtiments communaux et les demandes de subvention et FDC à la CA Nîmes Métropole sont approuvés à l'unanimité.

#### **5. Demande de subvention au conseil départemental, au conseil régional et la CA Nîmes Métropole pour la tranche 2 des travaux à réaliser sur la traversée des villages**

Le plan de financement qui fait ressortir une estimation à 546 861 €, et les demandes de subventions auprès des partenaires financiers de la commune sont approuvés à l'unanimité.

#### **6. Attribution du marché de voirie à bons de commande**

Suite à la consultation lancée dans le cadre d'un marché de voirie à bons de commande, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS– chemin de Granelle – RN 86 – 30320 MARGUERITES,

#### **7. Signature d'un avenant au marché signé avec l'entreprise EUROVIA (Tranche 1 traversée des villages)**

L'avenant de 15 047.81 € consécutifs à des demandes de prestations supplémentaires de la commune et du conseil départemental est approuvé à l'unanimité. Le montant total du marché de la 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à 406 893.75 € hors taxes.

#### **8. Contrats prévoyance :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la consultation lancée par le centre de gestion du Gard pour la mise en place d'une convention de participation en prévoyance pour le versement d'une participation aux employés municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **9. Convention de réciprocité avec la CA Nîmes Métropole**

Le renouvellement de la convention de réciprocité pour les travaux relevant de la compétence de la commune ou de la CA Nîmes Métropole est approuvé à l'unanimité pour une durée de 12 ans renouvelables sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

#### **10. DM n° 2**

La décision modificative n° 2 du budget général est approuvée à l'unanimité.

#### **11. Etude sur l'implantation de la vidéoprotection**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les services du groupement de gendarmerie du Gard pour lancer une étude sur l'installation de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

**12. Désignation de Me CALLENS pour défendre les intérêts de la commune**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Me CALLENS la défense des intérêts de la commune dans les contentieux intentés par l'association des chasseurs Nîmois et par un particulier à qui la commune a retenu la caution suite à la location du foyer communal.

Le maire,

Gilles TIXADOR

